

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, que le budget de la Ville de Port-Cartier pour l'exercice financier 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu **LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024, À 18 H**, à la salle du conseil, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

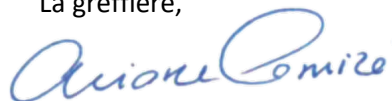
Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier 2025 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

***Cet avis remplace et annule celui du 22 novembre 2024.***

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

La greffière,



M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ